Scot DL + F Nourch

Morbihan

DIRECTION GÉNÉRALE
DES INFRASTRUCTURES
ET DE L'AMÉNAGEMENT

DIRECTION
DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Vannes, le 22 février 2016

REÇU le
02 MARS 2016
Rép. 962

OK un mail ce jour 4/03 16h23

Monsieur David LAPPARTIENT
Président de la communauté de communes de la Presqu'Ile de Rhuys
Conseiller départemental du Morbihan
Maire de SARZEAU
Communauté de communes de la Presqu'Ile de Rhuys
ZA de Kerollaire Nord - BP 70
56370 SARZEAU

Dossier suivi par :
M. Pascal BARRET – poste 82 24
mail : pascal.barret@morbihan.fr

Objet : projet arrêté du SCoT révisé de la Presqu'Ile de de Rhuys
Réf : DDT/ PB-16

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 20 janvier 2016, vous m'avez transmis le projet arrêté du Schéma de Cohérence Territoriale révisé de votre communauté de communes, approuvé par délibération du conseil communautaire le 8 janvier 2016, et je vous en remercie.

Ce projet arrêté du SCoT révisé de la communauté de communes de la Presqu'Ile de Rhuys, n'appelle aucune observation ni remarque particulière de la part du Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Pour le président du conseil départemental
et par délégation
Le directeur général des infrastructures
et de l'aménagement

Patrick BOURRU

original		copie	
Direction	X	Direction	
Développement	X	Développement	
Culture		Culture	
Administration Générale		Administration Générale	
Technique		Technique	
Président		Président	
Autres		Autres	